



COMMUNE DE VALRÉAS

Police Municipale

Dossier suivi par Vincent DEFOSSE
Responsable Pôle Sécurité
Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75
Courriel : secretariatpm@mairie-valreas.fr
PM/VD/LD

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-04/52

**Autorisation de stationnement (ADS) d'un véhicule Taxi sur la commune
Modification d'immatriculation d'un véhicule Taxi en stationnement sur la voie publique.**

■ LE MAIRE DE VALREAS,

- **VU** l'article L.2212-1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code de la Route ;
- **VU** le code des transports et notamment les articles L.3120-1 à L.3121-12 et R.3120-1 à R.3121-23 ;
- **VU** la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
- **VU** le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;
- **VU** le décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;
- **VU** l'arrêté municipal n° 2019-12/38 du 13 décembre 2019 fixant le nombre d'autorisations de stationnement des taxis sur le territoire de la commune ;
- **VU** l'arrêté municipal n° 2019-04/48 du 26 avril 2019 autorisant la société AMBULANCES ASSISTANCE AGREEES à stationner un taxi sur la voie publique ;
- **VU** l'arrêté du Maire n°2020-06/11 du 5 juin 2020, portant réglementation de fonctions et de signature à M. Franck VIGNE ;
- **VU** la déclaration de changement de véhicule présentée le 28 mars 2024;

Par : la Société AMBULANCES ASSISTANCE AGREEES représentée par Monsieur LAROIX Jean-Marc, 97 route de Nyons – 84600 Valréas ;

- **VU** l'avis favorable des élus ;

Considérant que la société AMBULANCES ASSISTANCE AGREEES a remplacé le véhicule immatriculé FQ-449-AC par le véhicule immatriculé **GV-867-XK**;

ARRÊTE

Article 1 : la société AMBULANCES ASSISTANCE AGREEES identifiée au RCS sous le numéro 341 352 565 000 12 :

Siège social : **97 route de Nyons**

Représentée par : **Monsieur LAROIX Jean-Marc,**

est autorisée à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune de Valréas.
Cette autorisation de stationnement délivrée le 02 janvier 2003 porte le n°138-003.

Article 2 : Le véhicule autorisé à stationner sur le territoire de la commune est le suivant :

Véhicule de marque **KIA**
Modèle **CEED**
Immatriculation: **GV-867-XK**

Article 3 : le reste de l'arrêté municipal n°2019-12/47 du 17 décembre 2019 autorisant les AMBULANCES ASSISTANCE AGREES à stationner un taxi sur la voie publique reste inchangé.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le chef de service de la police municipale et Monsieur le commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit sur le recueil des actes administratifs de la commune, affiché sur les lieux de mise en place des signalisations et dont ampliation sera adressée à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de Vaucluse,

Fait à Valréas, le 18 avril 2024.

Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Franck VIGNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication sur le site internet de la ville le : 19 AVR 2024